

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur : la note 2 de l'annexe qui expose les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, conformément aux règles de présentation de la recommandation CNC R.99 01 et non celles de la norme IAS 34 prévues dans le règlement général de l'AMF et qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Schiltigheim et Levallois-Perret, le 10 octobre 2005.

Les commissaires aux comptes :

KPMG Audit, GÉRARD POMMIER,
Département de KPMG S.A. : Commissaire aux comptes.
DENIS TRAUTMANN, Associé ;

98990

BAIL INVESTISSEMENT FONCIERE

Société anonyme au capital de 528 663 225 €.

Siège social : Tour Europlaza, 20 avenue André Prothin, 92927 Paris-La Défense Cedex.

339 849 507 R.C.S. Nanterre.

Chiffres d'affaires consolidés comparés.

Loyers de pleine propriété	Exercice 2005	Exercice 2004
Premier trimestre	36 228 684	32 728 096
Deuxième trimestre	36 431 750	32 297 814
Troisième trimestre	35 159 674	31 945 708
Total au 30 septembre	107 820 107	96 971 618
Total de l'exercice	130 981 328	

Redevances de crédit-bail	Exercice 2005	Exercice 2004
Premier trimestre	23 285 420	27 097 833
Deuxième trimestre	22 336 937	26 389 581
Troisième trimestre	21 521 099	25 365 198
Total au 30 septembre (*)	67 143 456	78 852 611
Total de l'exercice	103 236 469	
(*) Dont produits financiers	17 660 113	22 480 033

99164

BANQUE DU GROUPE CASINO

Société anonyme au capital de 23 470 000 €.

Siège social : 58-60, avenue Kléber, 75016 Paris.

434 130 423 R.C.S. Paris.

Situation au 30 septembre 2005.

(En milliers d'euros.)

Actif	Montant
Caisse, banques centrales, CCP	9
Effets publics et valeurs assimilées	0
Créances sur les établissements de crédit :	
A vue	44
A terme	0
Créances sur la clientèle :	
Créances commerciales	0
Autres concours à la clientèle	395 618
Comptes ordinaires débiteurs	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0
Actions et autres titres à revenu variable	0
Participations et activité de portefeuille	0
Parts dans les entreprises liées et FCC	32 534
Crédit-Bail et location avec Option d'achat	0

Actif	Montant
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	688
Autres actifs	79 423
Comptes de régularisation	37 459
Total de l'actif	545 775

Passif	Montant
Banques centrales, C.C.P.	0
Dettes envers les établissements de crédit :	
A vue	49 959
A terme	400 120
Comptes créditeurs de ta Clientèle	978
Dettes représentées par un titre :	
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	0
Emprunts obligataires	0
Autres passifs	24 500
Comptes de régularisation	6 936
Provisions pour risques et charges	372
Provisions réglementées	71
Dettes subordonnées	115 333
Capital souscrit	23 470
Primes d'émission	0
Réserves	33 123
Report à nouveau	- 12 611
Résultat en Instance d'affectation	7 324
Total du passif	545 775

Hors bilan	Montant
Engagements donnés :	
Engagements de financement	2 356 033
Engagements en faveur de la clientèle	0
Engagements de garantie	0
Engagement d'ordre d'établissements de crédit	0
Engagements reçus :	
Engagements de garantie	2 130 500
Engagement d'ordre d'établissements de crédit	
Engagements de financement	
Engagements reçus d'établissements de crédit	127 934

99305

BANQUE DE LA REUNION

Société anonyme au capital de 58 512 635,47 €.

Siège social : 27, rue Jean Chatel Saint-Denis (La Réunion).

R.C.S. Saint-Denis 72 B 1 La Réunion.

Siret : 310 895 255 0019.

I. — Comptes semestriels consolidés.

Préambule.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales et des dispositions prévues par l'AMF (Communiqué du 27 juin 2005), les comptes consolidés du groupe Banque de la Réunion au titre du premier semestre 2005 sont présentés selon les règles françaises et préparés selon les règles de comptabilisation et d'évaluation IAS/IFRS. Ces comptes consolidés sont présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2004 établis selon le même référentiel, à l'exception des normes IAS 32/39 appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

Normes appliquées. — Les normes IFRS appliquées par la Banque de la Réunion sont les normes IFRS adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2005. Toutefois, l'utilisation de la faculté d'anticiper l'application des normes et interprétations qui devraient être adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2005 n'aurait pas d'incidence sur la présentation des comptes semestriels de la Banque de la Réunion.

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, le groupe Banque de la Réunion a décidé de reporter la première application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1^{er} janvier 2005.

Impact de la première application des normes IFRS. — Afin de mieux mettre en évidence et expliquer les différents impacts de ce changement de référentiel, un chapitre est consacré à détailler, sous forme de tableaux de réconciliation accompagnés de commentaires, les impacts les

plus significatifs de l'adoption des normes décrites ci-dessus par la Banque de la Réunion.

Comparabilité des comptes. — Compte tenu des publications antérieures faites en normes françaises au titre de 2003 et 2004, des retraitements IFRS opérés sur les états financiers de l'exercice 2004 et l'application, non rétroactive en 2005 des normes IAS 32 et IAS 39, les règles suivantes de présentation en période de transition ont été retenues :

— Le compte de résultat semestriel 2005, le bilan, les capitaux propres et les notes annexes qui leur sont rattachés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, en application de la solution de présentation dite « Hybride », proposée par l'AMF en alternative à l'application d'IAS 34.

— Les données comparatives 2004 sont présentées en utilisant cette solution hybride et les mêmes normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32 et 39.

— L'incidence sur le bilan et les capitaux propres de l'application au 1^{er} janvier 2005 des normes IAS 32 et 39 est détaillée dans le tableau de réconciliation du bilan au 1^{er} janvier 2005 (note E1). Les options retenues en application d'IFRS 1 sont présentées dans la note E.2.3.

A. — Compte de résultat du premier semestre 2005

(En milliers d'euros.)

	Note	30/06/05	31/12/04 sans 32/39	30/06/04 sans 32/39
Produits d'Intérêts et assimilés	1	48 943	88 814	42 343
Charges d'Intérêts et assimilées	1	- 18 210	- 30 731	- 13 368
Commissions (produits)	2	19 424	41 377	21 493
Commissions (charges)	2	- 5 939	- 5 152	- 2 353
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3	247	340	215
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4	643	- 218	158
Produits des autres activités ..	5	459	1 060	687
Charges des autres activités ..	5	- 450	- 2 445	- 1 485
Produit net bancaire		45 117	93 045	47 690
Charges générales d'exploitation	6	- 25 062	- 52 410	- 25 407
Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation	9	- 2 825	- 4 186	- 2 206
Résultat brut d'exploitation ..		17 230	36 449	20 077
Coût du risque	10	- 3 752	- 6 349	- 1 964
Résultat d'exploitation		13 478	30 100	18 113
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes sur autres actifs	11	314	- 6 192	- 2 762
Variations de valeurs des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôt		13 792	23 908	15 351
Impôts sur le résultat	12	- 4 765	- 1 971	- 2 138
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net		9 027	21 937	13 213
Intérêts minoritaires		- 282	- 278	- 108
Résultat net part du groupe ..		8 746	21 659	13 105
Résultat par action				
Résultat dilué par action				

B. — Bilan au 30 juin 2005

(En milliers d'euros, au 31 décembre.)

	Note	30/06/05 IFRS	31/12/04 IFRS sans IAS 32 & 39	31/12/04 IFRS avec IAS 32 & 39
1 Caisse, banques centrales, C.C.P.	35	28 172	28 060	28 060
2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat				0
3 Instruments dérivés de couverture				

	Actif	Note	30/06/05 IFRS	31/12/04 IFRS sans IAS 32 & 39	31/12/04 IFRS avec IAS 32 & 39
4	Actifs financiers disponibles à la vente ..	14	48 045	49 719	51 507
5	Prêts et créances sur les établissements de crédit ..	15	484 327	479 002	479 002
6	Prêts et créances sur la clientèle	16	1 345 437	1 289 111	1 275 189
	Opérations de location-financement et de location simple	17	187 378	184 226	183 670
7	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
8	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
9	Actifs d'impôts courants				
10	Actifs d'impôts différés ..		10 943	7 452	10 926
11	Comptes de régularisation et actifs divers	18	39 466	55 085	55 085
12	Actifs non courants destinés à être cédés ..	33			0
13	Parts dans les entreprises mises en équivalence ..				
14	Immubles de placement				0
15	Immobilisations corporelles	19	26 925	26 437	26 436
16	Immobilisations incorporelles	20	5 987	6 555	6 555
17	Écarts d'acquisition ..				
			2 176 680	2 125 647	2 116 430

	Passif	Note	30/06/05 IFRS	31/12/04 IFRS sans IAS 32 & 39	31/12/04 IFRS avec IAS 32 & 39
1	Banques centrales, C.C.P.				
2	Passifs financiers à la juste valeur par résultat ..				
3	Instruments dérivés de couverture				
4	Dettes envers les établissements de crédit ..	21	840 718	787 349	787 349
5	Dettes envers la clientèle	22	946 399	971 347	971 347
6	Dettes représentées par un titre	23	108 030	82 545	82 545
7	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
8	Passifs d'impôts courants				
9	Passifs d'impôts différés ..		4 334	3 133	3 556
10	Comptes de régularisation et passifs divers	24	93 103	83 777	83 777
11	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
12	Provisions techniques des contrats d'assurance				
13	Provisions pour risques et charges	25	10 636	14 103	10 778
14	Dettes subordonnées ..	26	2 894	2 565	2 566
15	Capitaux propres				
	Capitaux propres part du groupe :				
	Capital et réserves liées		58 456	57 802	57 802
	Primes d'émission ..		23 869	20 011	20 011
	Réserves consolidées ..		70 103	78 836	70 355
	Gains/pertes latents ou différés		3 980		2 165
	Report à nouveau ..				0
	Résultat de l'exercice ..		8 746	21 659	21 659
16	Intérêts minoritaires ..		5 412	2 520	2 520
			2 176 680	2 125 547	2 116 430

C. — Tableau de passage des variations de capitaux propres du 31 décembre 2003 au 30 juin 2005.

(En milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (bruts d'IS)				Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Ecart de Réévaluation	Variations de valeur des instruments financiers					
							Variation juste valeur sur actifs disponibles à la vente	Variation juste valeur dérivés de couverture				
Capitaux propres French Gaap au 31 décembre 2003	56 135	10 893		72 976					24 742	164 746	2 580	167 326
Impacts des retraitements en normes IFRS				5 177						5 177		5 177
Capitaux propres IFRS au 1 ^{er} janvier 2004	56 135	10 893	0	78 153	0	0	0	0	24 742	169 923	2 580	172 503
Affectation du résultat 2003				24 742					- 24 742	0		0
Augmentation de capital	1 667	9 118								10 785		10 785
Distribution 2004 au titre du résultat 2003				- 24 312						- 24 312		- 24 312
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires												
Résultat N									21 659	21 659		21 659
Sous-total												
Autres variations				253						253	- 60	193
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2004 (hors IAS 32 & 39)	57 802	20 011	0	78 836	0	0	0	0	21 659	178 308	2 520	180 828
Impacts des retraitements des normes IAS 32 et IAS 39 .				- 8 431				2 165		- 6 316		- 6 316
Capitaux propres IFRS au 1 ^{er} janvier 2005 (avec IAS 32 & 39)	57 802	20 011	0	70 355	0	0	2 165	0	21 659	171 992	2 520	174 512
Affectation du résultat 2004				21 659					- 21 659	0		0
Augmentation de capital	654	3 858								4 512		4 512
Distribution 2005 au titre du résultat 2004				- 20 982						- 20 982		- 20 982
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires												
Variations de valeurs des instruments financiers et immobilisations affectant les KP							722					
Variations de valeurs des instruments financiers et immobilisations rapportées au résultat												
Résultat du 1 ^{er} semestre 2005									8 746	8 746		8 746
Sous-total												
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires											2 892	2 892
Impacts des retraitements en normes IFRS										0		0
Variation périmètre et consolidation				- 1 391						- 1 391		- 1 391
Variations des réserves de conversion					1 093							
Autres variations				462						462		462
Capitaux propres IFRS au 30 juin 2005 a	58 456	23 869	0	70 103	1 093	0	2 887	0	8 746	165 154	5 412	170 566

D. — Information sur les flux de trésorerie.

D.1. — Tableau des flux de trésorerie au premier semestre 2005.

(En milliers d'euros.)

	30/06/05
Résultat avant impôt	13 792
Composantes non monétaires comprises dans le résultat net avant impôt et autres ajustements	23 461
Dotations nettes aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	3 171
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	3 690
Dotations nettes aux provisions	3 690
Résultat des sociétés mises en équivalence	— 104
Perte nette / gain net des activités d'investissement	— 4 728
Charges et produits des activités de financement	21 432
Autres mouvements	— 11 123
Composantes des activités opérationnelles	49 235
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit ..	— 85 628
Flux liés aux opérations avec la clientèle	29 365
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	— 4 095
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	26 130
Impôt décaissé	— 1 285
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles ..	— 3 017
Flux liés aux actifs financiers et participations	— 4 302
Flux liés aux immeubles de placement	— 16 470
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles ..	— 16 470
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement ..	9 435
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	14 793
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	5 358
Trésorerie nette provenant des activités de financement ..	
Trésorerie et équivalents trésorerie à l'ouverture	
Trésorerie et équivalents trésorerie à la clôture	
Augmentation des soldes des comptes de trésorerie	

D.2. — Investissements, désinvestissements et opérations de financement.

En complément du tableau de flux de trésorerie du premier semestre 2005, le groupe Banque de la Réunion présente et commente ci-après les flux de trésorerie relatifs aux opérations de structure financière (hors opérations courantes et de change) les plus significatives du premier semestre 2005 et de l'exercice 2004.

	Premier semestre 2005	Exercice 2004
Actifs financiers et participations :		
Acquisitions de titres de filiales consolidées	Néant	Néant
Cessions de titres de filiales consolidées	Néant	Néant
Au cours du premier semestre 2005, la Banque de la Réunion a cédé ses titres de la société Sibail Réunion à sa société mère Financière Océor mais sans impact en terme de trésorerie (cf. note 35) :		
Acquisitions de titres mis en équivalence à	Néant	Néant
Cession de titres mis en équivalence à	Néant	Néant
Immobilisations corporelles et incorporelles :		
Acquisitions d'immobilisations	3 017 milliers d'euros	12 052 milliers d'euros
Le groupe Banque de la Réunion a réalisé d'importants investissements pour la rénovation des immeubles du siège social et de son parc d'agences au cours de l'exercice 2004 et du premier semestre 2005 :		
Cessions d'immobilisations	Néant	154 milliers d'euros

	Premier semestre 2005	Exercice 2004
Le groupe Banque de la Réunion n'a pas réalisé d'opérations significatives au cours du premier semestre 2005 ni au cours de l'exercice 2004.		
Opérations sur les capitaux propres :		
Emissions d'instrument de capital ..	Néant	336 milliers d'euros
Les augmentations de capital intervenues en 2004 et au cours du premier semestre 2005 résultent majoritairement de la possibilité laissés aux actionnaires d'opter pour le paiement en action des dividendes afférents aux exercices 2003 et 2004 et n'entraînent donc pas de flux de trésorerie. La trésorerie reçue en 2004 est liée aux souscriptions des salariés dans le cadre de l'application des dispositions de l'épargne salariale.		
Cession ou remboursement d'instrument du capital	Néant	Néant
Paiement de dividendes	16 470 milliers d'euros	13 863 milliers d'euros
Financement long terme :		
Emission de dettes subordonnées ..	Néant	Néant
Remboursement des dettes subordonnées	Néant	Néant
Souscription d'emprunts subordonnés	2 894 milliers d'euros	2 566 milliers d'euros

E. — Notes annexes aux états financiers présentés.

Note 1. Cadre juridique et financier – Faits caractéristiques du premier semestre 2005.

a) Cadre juridique et relations financières avec les établissements du groupe. — La Banque de la Réunion est une société anonyme dotée du statut de banque. A ce titre, elle est régie par la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et par la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 relative à la modernisation des activités financières, ainsi que par les textes pris pour leur application.

La législation commerciale, notamment les dispositions relatives aux sociétés anonymes de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 modifiée, est applicable à la Banque de la Réunion pour autant qu'elle soit compatible avec les dispositions des lois énumérées ci-dessus.

Elle est filiale à 82,04 % de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance (CNCE) par l'intermédiaire de la holding la société Financière Océor.

b) Système de garantie. — En application de la loi du 25 juin 1999, la CNCE en tant qu'Organe central, a organisé le système de solidarité et de garantie au sein du groupe Caisse d'épargne pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacune de ses composantes. Le champ de couverture de ce système de garantie recouvre non seulement les entités du réseau des caisses d'épargne au sens de la loi de 1999, mais plus globalement, et au sens de l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, l'ensemble des affiliés du groupe.

La participation des caisses d'épargne au système de garantie prend la forme d'un fonds de garantie et de solidarité du réseau (FGSR) logé dans les livres de la CNCE et doté d'une capacité d'intervention immédiate de l'ordre de 250 millions d'euros. Cette somme est gérée au moyen d'un fonds commun de placement dédié. En cas d'insuffisance de ce montant, le directeur de la CNCE peut mettre en œuvre, dans un processus de décision court garantissant la rapidité d'intervention, les moyens supplémentaires appropriés.

Ce fonds est destiné à assurer la solidarité entre caisses d'épargne et peut être mobilisé en faveur de la CNCE, notamment dans le cas où celle-ci serait amenée à intervenir au profit de ses affiliés au-delà de sa propre capacité financière. Dans ce cas l'intervention des caisses d'épargne, organisée au travers du FGSR, serait accompagnée de celle de la caisse des dépôts et consignations au titre de son rôle d'actionnaire intervenant en qualité d'investisseur avisé en économie de marché.

L'objectif de prévention des défaillances du système de garantie groupe est complémentaire de l'objectif essentiellement curatif des systèmes de garantie de la place auxquels le groupe Caisse d'épargne contribue.

c) Faits caractéristiques de la période. — La Banque de la Réunion a cédé 35 % de sa participation dans Sibail Réunion en juin 2005.

2. Effet de la première application des normes IFRS.

- Réconciliation du bilan au 1^{er} janvier 2004, au 31 décembre 2004 et au 1^{er} janvier 2005 ;
- Réconciliation des comptes de résultat au premier semestre 2004 et de l'exercice 2004 en normes françaises et IFRS ;
- Réconciliation des capitaux propres en normes françaises et IFRS (voir note C) ;
- Commentaire des principaux retraitements et reclassements opérés conformément aux normes IFRS.

a) Réconciliation du bilan au 1^{er} janvier 2004, au 31 décembre 2004 et au 1^{er} janvier 2005 :

(En milliers EUR)	31/12/03 normes françaises	Retraitements						Reclassements			01/01/04 normes IFRS	
		Immobi- lisation IAS 16 & 38	Impôts différés IAS 12	Engage- ments sociaux IAS 19	FRBG IAS 37	Produits sur moyens de paiement IAS 18	Total des retraites- ments	Provisions IAS 37	Impôts différés IAS 12	Total reclas- sements		
Actifs :												
Opérations interbancaires et assimilées	164 573								0		0	164 573
Opérations avec la clientèle	1 152 983								0		0	1 152 983
Opérations de crédit-bail et assimilé ..	136 506								0	- 2 278	- 2 278	134 228
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variables	24 804								0		0	24 804
Participations et parts dans les entreprises liées	20 734								0		0	20 734
Immobilisations incorporelles	5 285	- 4							- 4		0	5 281
Immobilisations corporelles	25 686	- 4 660							- 4 660		0	21 026
Actifs d'impôts différés			7 960						7 960		0	7 960
Comptes de régularisation et actifs divers	59 948								0		0	59 948
Total actifs	1 590 519	- 4 664	7 960	0	0	0	0	3 296	- 2 278	0	- 2 278	1 591 537
Passifs :												
Opérations interbancaires et assimilées	313 987								0		0	313 987
Opérations avec la clientèle	945 018								0		0	945 018
Dettes représentées par un titre	62 490								0		0	62 490
Passifs d'impôts différés			- 171						- 171		3 373	3 202
Comptes de régularisation et passifs divers	75 300								968		968	74 662
Provisions pour risques et charges	21 937			1 783					1 783	- 2 278	- 1 767	19 675
FRBG	4 461				- 4 461				- 4 461		0	0
Intérêts minoritaires	2 580								0		0	2 580
Total	1 425 773	0	- 171	1 783	- 4 461	968	- 1 881	- 2 278	0	- 2 278	0	1 421 614
Capitaux propres part du groupe :												
Capital souscrit	56 135								0		0	56 135
Primes d'émission	10 893								0		0	10 893
Réserves	72 976	- 4 664	8 131	- 1 783	4 461	- 968	5 177	0	0	0	0	78 153
Reprise du FRBG					4 461		4 461				0	4 461
Retraitement des immobilisations		- 4 664					- 4 664				0	- 4 664
Avantages tarifaires au personnel				- 1 783			- 1 783				0	- 1 783
Impôts différés			8 131				8 131				0	8 131
Commissions pour moyen de paiement							- 968		- 968		0	- 968
Résultats de l'exercice	+ 24 742						0		0		0	24 742
Total capitaux propres part du groupe	164 746	- 4 664	8 131	- 1 783	4 461	- 968	5 177	0	0	0	0	169 923
Total passifs	1 590 519	- 4 664	7 960	0	0	0	3 296	- 2 278	0	- 2 278	0	1 591 537

Tous les retraitements sont présentés avant effet d'impôt et les effets sont présentés comme un effet IAS12.

	31/12/04 Normes françaises	Retraitements						Reclassements			Retraitements						Reclassements		01/01/05 Normes IFRS avec IAS 32 & 39		
		Immobi- lisations IAS 16 & 38	Impôts différés IAS 12	Enga- gements sociaux IAS 19	FRBG IAS 37	Produits sur moyens de paiement IAS 18	Total des retraites- ments	Provi- sions IAS 37	Impôts différés IAS 12	Total reclas- sements	31/12/04 Normes IFRS hors IAS 32 & 39	Provi- sion PEL IAS 39	Titres IAS 39	Crédits IAS 32 & 39	Dépré- ciations créances clientèles IAS 32/39	Crédit- Bail IAS 39	Impôts différés IAS 12	Total des retraites- ments		Obliga- tions IAS 39	Total reclas- sements
Actifs :																					
Opérations interbancaires et assimilées	507 062							0	0	507 062							0	0	0	0	507 062
Opérations avec la clientèle	1 289 111							0	0	1 289 111			- 4 360	- 9 941			- 14 301	379	379	1 275 189	
Opérations de crédit-bail et assimilé	186 385							0	- 2 159	- 2 159	184 226					- 556	- 556	0	0	183 670	
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variables	27 015							0	0	27 015		765					765	- 379	- 379	27 401	
Participations et parts dans les entreprises liées	22 704							0	0	22 704	1 400						1 400	0	0	24 104	
Immobilisations incorporelles	6 598	- 43						- 43	0	6 555							0	0	0	6 555	
Immobilisations corporelles	30 656	- 4 219						- 4 219	0	26 437							0	0	0	26 437	
Actifs d'impôts différés			7 452					7 452	0	7 452						3 474	3 474	0	0	10 926	

	31/12/04 Normes françaises	Retraitements						Reclassements			31/12/04 Normes IFRS hors IAS 32 & 39	Retraitements						Reclassements		01/01/05 Normes IFRS avec IAS 32 & 39
		Immo- bilisations IAS 16 & 38	Impôts différés IAS 12	Enga- gements sociaux IAS 19	FRBG IAS 37	Produits sur moyens de paiement IAS 18	Total des retrai- tements	Provi- sions IAS 37	Impôts différés IAS 12	Total reclas- sements		Provi- sion PEL IAS 39	Titres IAS 39	Crédits IAS 32 & 39	Dépré- ciations créances clientèles IAS 32/39	Crédit- Bail IAS 39	Impôts différés IAS 12	Total des retrai- tements	Obliga- tions IAS 39	
Comptes de régularisation et actifs divers . . .	55 085					0		0	55 085						0	0	0	55 085		
Total actifs . . .	2 124 616	- 4 262	7 452	0	0	3 190	- 2 159	0	- 2 159	2 125 647	0	2 165	- 4 360	- 9 941	- 556	3 474	- 9 218	0	0	2 116 429
Passifs :																				
Opérations interbancaires et assimilées . . .	787 349					0		0	787 349							0	0	787 349		
Opérations avec la clientèle . . .	971 347					0		0	971 347							0	0	971 347		
Dettes représentées par un titre . . .	82 545					0		0	82 545							0	0	82 545		
Passifs d'impôts différés . . .			1 450			1 450	1 683	1 683	3 133						423	423	0	3 556		
Comptes de régularisation et passifs divers . . .	84 370					1 090	1 090	- 1 683	- 1 683	83 777						0	0	83 777		
Avantages au personnel . . .						0		0	0							0	0	0		
Provisions pour risques et charges . . .	14 395			1 867		1 867	- 2 159	- 2 159	14 103	2 514		- 5 839			- 3 325	0	10 778			
Dettes subordonnées . . .	2 565					0		0	2 565							0	0	2 565		
FRBG . . .	4 461				- 4 461	- 4 461		0	0							0	0	0		
Intérêts minoritaires . . .	2 520					0		0	2 520							0	0	2 520		
Total . . .	1 949 552	0	1 450	1 867	- 4 461	1 090	- 54	- 2 159	0	- 2 159	1 947 339	2 514	0	- 5 839	0	423	- 2 902	0	0	1 944 437
Capitaux propres part du groupe . . .	57 802					0		0	57 802							0	0	57 802		
Capital sous-crit . . .	20 011					0		0	20 011							0	0	20 011		
Primes d'émission . . .	73 659	- 4 664	8 131	- 1 783	4 461	- 968	5 177	0	0	78 836	- 2 514	2 165	- 4 360	- 4 102	- 556	3 051	- 6 316	0	0	72 520
Réserves consolidées . . .	73 659				4 461	0	4 461	0	4 461	73 659						0	0	73 659		
Réserve du FRBG . . .					4 461	0	4 461	0	4 461							0	0	4 461		
Retraitements des immobilisations . . .	- 4 664					- 4 664		0	- 4 664							0	0	- 4 664		
Avantages tarifaires au personnel . . .				- 1 783		- 1 783		0	- 1 783							0	0	- 1 783		
Impôts différés . . .			8 131			8 131		0	8 131						3 051	3 051	0	11 182		
Commissions pour moyens de paiement . . .					- 968	- 968		0	- 968							0	0	- 968		
Provision PEL . . .						0		0	0	- 2 514						- 2 514	0	- 2 514		
Plus-values sur titres . . .						0		0	0		2 165					2 165	0	2 165		
Décotes sur cré-dits à la clientèle . . .						0		0	0			- 1 611		- 556		- 2 167	0	- 2 167		
Quote-part commissions à amortir . . .						0		0	0				- 2 749			- 2 749	0	- 2 749		
Dépréciations créances clientèles . . .						0		0	0				- 4 102			- 4 102	0	- 4 102		
Résultat de l'exercice . . .	23 592	402	- 2 129	- 84		- 122	- 1 933	0	21 659							0	0	21 659		
Totaux capitaux propres part du groupe . . .	175 064	- 4 262	6 002	- 1 867	4 461	- 1 090	3 244	0	178 308	- 2 514	2 165	- 4 360	- 4 102	- 556	3 051	- 6 316	0	0	171 992	
Total passifs . . .	2 124 616	- 4 262	7 452	0	0	3 190	- 2 159	0	- 2 159	2 125 647	0	2 165	- 4 360	- 9 941	- 556	3 474	- 9 218	0	0	2 116 429

Tous les retraitements sont présentés avant effet d'impôt et les effets sont présentés comme un effet IAS.12.

b) Réconciliation des comptes de résultat au premier semestre 2004 et de l'exercice 2004 en normes françaises et IFRS :

Postes	30/06/04 normes françaises	Immobilisations IAS 16 & 38	Impôts différés IAS 12	Engagements sociaux IAS 19	Produits sur moyens de paiement IAS 18	30/06/04 normes IFRS sans IAS 32/39
Intérêts et produits assimilés	42 342					42 342
Intérêts et charges assimilées	- 13 368					- 13 368
Revenus des titres à revenu variable	248					248
Commissions (produits)	21 366			- 48	175	21 493
Commissions (charges)	- 2 353					- 2 353
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	215					215
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	- 90					- 90
Autres produits d'exploitations bancaires	621					621
Autres charges d'exploitation bancaires	- 1 418					- 1 418
Marge brute des activités d'assurance						0
Produits nets des autres activités						0
Produit net bancaire	47 563	0	0	- 48	175	47 690
Charges générales d'exploitation	- 25 290	- 117				- 25 407
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	- 2 525	319				- 2 206
Résultat brut d'exploitation	19 748	202	0	- 48	175	20 077
Coût du risque	- 1 964					- 1 964
Résultat d'exploitation	17 784	202	0	- 48	175	18 113
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence						0
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 2 762					- 2 762
Résultat courant avant impôt	15 022	202	0	- 48	175	15 351
Résultat exceptionnel	- 1					- 1
Impôts sur les bénéfices	- 1 863		- 275			- 2 138
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0					0
Dotations / reprise des fonds pr risques bancaires généraux						0
Intérêts minoritaires	- 108					- 108
Résultat net, part du groupe	13 051	202	- 275	- 48	175	13 105

Postes	31/12/04 normes françaises	Immobilisations IAS 16 & 38	Impôts différés IAS 12	Engagements sociaux IAS 19	Produits sur moyens de paiement IAS 18	Normes IFRS sans IAS 32/39
Intérêts et produits assimilés	88 811			3		88 814
Intérêts et charges assimilées	- 30 731					- 30 731
Revenus des titres à revenu variable	285					285
Commissions (produits)	41 586			- 87	- 122	41 377
Commissions (charges)	- 5 152					- 5 152
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	340					340
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	- 503					- 503
Autres produits d'exploitation bancaires	900					900
Autres charges d'exploitation bancaires	- 2 371					- 2 371
Marge brute des activités d'assurance						0
Produits nets des autres activités						0
Résultat exceptionnel	86					86
Produit net bancaire	93 252	0	0	- 84	- 122	93 046
Charges générales d'exploitation	- 52 176	- 234				- 52 410
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	- 4 823	636				- 4 187
Résultat brut d'exploitation	36 253	402	0	- 84	- 122	36 449
Coût du risque	- 6 349					- 6 349
Résultat d'exploitation	29 904	402	0	- 84	- 122	30 100
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence						0
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 6 192					- 6 192
Résultat courant avant impôt	23 711	402	0	- 84	- 122	23 907
Impôts sur les bénéfices	158		- 2 129			- 1 971
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0					0
Dotations / reprise des fonds pour risques bancaires généraux						0
Intérêts minoritaires	- 278					- 278
Résultat net, part du groupe	23 592	402	- 2 129	- 84	- 122	21 659

c) Réconciliation des capitaux propres en normes françaises et IFRS (voir note C) ;

d) Commentaire des principaux retraitements et reclassements opérés conformément aux normes IFRS.

d1) Principaux retraitements opérés imputant le bilan et les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 :

— Immobilisations : Le groupe Banque de la Réunion a choisi de ne pas réévaluer ses actifs à l'occasion de l'établissement du bilan d'ouverture.

— En application d'IAS 16 et IAS 36, le groupe Banque de la Réunion a choisi de retenir la méthode du coût historique amorti pour comptabiliser les immobilisations d'exploitation et leur dépréciation. Cette option conduit à

neutraliser les ajustements d'évaluation opérés par le groupe dans le passé sur certains immeubles et de mettre en oeuvre la méthode des composants.

— Les durées d'amortissement retenues dans le cadre de la mise en oeuvre de l'approche par composant tiennent compte de la durée d'utilisation des composants compte tenu des spécificités liées à la localisation des biens (climatologie, matériaux utilisés...).

— La Banque de la Réunion ne détient pas d'immeubles hors exploitation et n'a pas identifié d'immobilisation incorporelle développée en interne et devant être immobilisée.

— Impôts différés (IAS 12) : Dans le bilan d'ouverture, les retraitements IFRS sont présentés avant effet d'impôt et les impôts différés attachés aux

différences de valeurs fiscales et comptables selon le référentiel IFRS sont présentés comme des impacts IAS 12.

— Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entreprise consolidée, sur des impositions calculées au même taux et sur des échéances suffisamment proches. Les actifs d'impôts différés nets sont comptabilisés dans la limite des probabilités de récupération des actifs d'imposition différée, cette conception étant moins restrictive dans le référentiel IFRS qu'en normes françaises.

— Engagements sociaux (IAS 19) : Dans le bilan d'ouverture, les incidences de l'application de la norme IAS 19 sont la conséquence de la valorisation des avantages postérieurs à l'emploi tels que les avantages tarifaires accordés aux retraités anciens membres du personnel du groupe Banque de la Réunion (rémunération des comptes courants, tarifications préférentielles, ...).

— L'engagement du groupe porte non seulement sur la population des retraités actuels en tenant compte de certaines probabilités (durée de vie) mais aussi sur la population des actifs qui seront, selon certaines autres probabilités (mortalité et turn-over) les retraités de demain.

— Le groupe Banque de la Réunion a donc inventorié et identifié les avantages en question avant de réaliser un calcul selon les règles et hypothèses actuarielles retenues par le groupe Caisse d'Épargne aboutissant à la constitution d'une provision de 1 783 milliers d'euros dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 prélevée sur les capitaux propres.

— Fonds pour risques bancaires généraux (IAS 37) : Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux ne répondant pas aux critères d'éligibilité fixés par IAS 37 pour qualifier ces éléments de passifs, le groupe Banque de la Réunion a procédé à leur reprise au sein des réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004, ce qui a pour effet d'augmenter les capitaux propres de 4 461 milliers d'euros.

— Reconnaissance des revenus (IAS 18) : La première application des modalités de reconnaissance de certains revenus sur services continus, tels certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde ou les commissions sur abonnement, étalées sur la durée de la prestation rendue, conduit à décaler dans le temps la date de comptabilisation de certains revenus : un effet de diminution des capitaux propres d'ouverture de 968 milliers d'euros a été comptabilisé en conséquence.

Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

d2) Incidences de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1^{er} janvier 2005 :

— Juste valeur initiale des crédits hors marché et taux d'intérêt effectif des opérations de crédit : L'application des dispositions IFRS relatives à l'enregistrement initial des crédits à leur juste valeur, c'est à dire la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux du marché en date d'opération conduit à comptabiliser une décote d'intérêts sur les prêts accordés à des conditions financières inférieures à celles du marché.

— De plus, l'intégration de certains produits et coûts dans le taux d'intérêt effectif des créances modifie les règles antérieures de reconnaissance des produits.

— La conséquence de ces dispositions est une diminution des réserves consolidées d'ouverture de 4 360 milliers d'euros.

— Dépréciation des crédits sur base individuelle et de portefeuilles homogènes : Les critères d'identification des créances douteuses ne sont pas modifiées par la norme IAS 39 mais les modalités de calcul des dépréciations doivent désormais déterminer les dépréciations spécifiques en actualisant les flux futurs que la Banque estime pouvoir recouvrer sur les créances en risque avéré. L'application de ces dispositions conduit à diminuer les réserves consolidées de 4 102 milliers d'euros.

— La norme IAS 39 requiert la dépréciation sur base de portefeuilles de créances homogènes présentant des caractéristiques objectives de dépréciations collectives sans qu'il soit pour autant possible d'identifier individuellement les créances dépréciées. Ces provisions ont été reclassées du poste provisions pour risques et charges à dépréciation des créances clientèle.

— Les titres : Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, le groupe Banque de la Réunion a procédé à une classification de ses titres dans les quatre catégories d'actifs applicables aux titres puis procédé à leur valorisation en fonction des catégories choisies.

— L'ensemble du portefeuille titres du groupe Banque de la Réunion a été classé dans la catégorie d'actifs financiers disponibles à la vente (« Titres AFS ») au 1^{er} janvier 2005.

— Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 39 pour cette catégorie de titres, l'ensemble des titres a fait l'objet d'une revalorisation à la juste valeur aboutissant à une augmentation des capitaux propres de 2 165 milliers d'euros.

— Les quelques lignes de titres ayant été conservés en valeur historique ont fait l'objet d'une note explicative fournie en annexe.

— Les risques liés à l'épargne logement : Les modalités de fonctionnement des contrats épargne-logement, incluant une phase préalable d'épargne puis le cas échéant une phase de crédit, sont fixées par les pouvoirs publics, notamment au niveau des taux du crédit octroyé.

— Ces contrats sont donc porteurs de risques liés d'une part aux éventuelles insuffisances de marge nette liées au taux du crédit octroyé et d'autre part à l'insuffisance de marges futures résultant de la différence défavorable entre le rendement net des prêts de marché à l'habitat et le coût de l'épargne.

— Pour faire face à ces risques, le groupe Banque de la Réunion a prélevé sur ses capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 un montant de 2 514 milliers d'euros pour la constitution de cette provision.

— Opération de location : Conformément aux dispositions de la norme IAS 17, le groupe Banque de la Réunion a procédé à une analyse de l'ensemble de ses contrats de location selon leur substance et leur réalité financière afin de séparer les contrats de location simple, des contrats de location financé-

— L'ensemble des contrats de location du groupe a été classé en opérations de location financé, qui sont assimilées à une acquisition de bien par le locataire financée par un crédit accordé par le bailleur.

— Les contrats de location ont donc été retraités comme s'il s'agissait de crédits et le groupe a procédé à un calcul d'un taux d'intérêt effectif en incluant certains produits et coûts (cf. taux d'intérêt effectif des crédits) aboutissant à une diminution des réserves consolidées de 556 milliers d'euros dans le bilan au 1^{er} janvier 2005.

d3) Principaux retraitements opérés impactant les comptes de résultat semestriel et annuel 2004 de la Banque de la Réunion. — L'incidence nette des principaux impacts des retraitements IFRS des comptes de résultats semestriels et annuels est peu significative hors impact des impôts différés. Les principaux retraitements correspondent aux différences de comptabilisation des immobilisations et de leur dépréciation.

3. - Résumé des principes comptables appliqués par le groupe.

a) Principes comptables appliqués aux états financiers de l'exercice 2004. — Les normes IAS 32 et IAS 39 étant appliquées de manière non rétroactive, les principes comptables antérieurement retenus en normes françaises relatifs aux actifs et passifs financiers et décrits dans la note annexe relative aux informations sur les règles et principes comptables de l'exercice 2004 continuent de s'appliquer en 2004 sur les sujets et domaines suivants :

- Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ;
- Titres ;
- Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs à la clientèle ;
- Dettes représentées par un titre ;
- Provisions pour risques et charges sur opérations de banque ;
- Enregistrement des produits et charges ;
- Coût du risque.

Méthodes et périmètre de consolidation :

1. Principes généraux : Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Banque de la Réunion et de toutes ses filiales et participations contrôlées ou sous influence notable.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différentes dont l'activité principale constitue un prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction, ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Les comptes des entreprises que le groupe contrôle conjointement sont consolidés par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

2. Exclusions : Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès leur acquisition, les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue de leur cession ultérieure ou lorsque des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise ou les possibilités de transferts de fonds entre cette entreprise et les autres entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Par ailleurs, une filiale ou une participation peut être laissée en dehors de la consolidation lorsque les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais excessifs ou dans des délais compatibles avec la publication des comptes consolidés.

La valeur de la participation dans ces entreprises est reclassée à la rubrique « Titres de participation non consolidés ».

Une entreprise peut également être exclue de la consolidation lorsqu'elle présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être consolidées, un caractère non significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

3. Retraitements et éliminations : Les comptes consolidés du groupe Banque de la Réunion sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

— Elimination des opérations internes au groupe : L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au groupe a été éliminé. Les plus ou moins-values de cessions d'actifs entre les entreprises intégrées sont elles aussi éliminées. Le cas échéant, les moins-values qui traduisent une dépréciation effective sont maintenues.

— Acquisitions antérieures et écart d'acquisition : Le groupe Banque de la Réunion a décidé de ne pas procéder au retraitement des acquisitions antérieures. Il n'existe pas dans les comptes consolidés en principes français au 31 décembre 2004 d'écart d'acquisition non amorti.

— Ecritures passées en application de la législation fiscale : La consolidation impose l'élimination des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale.

- Sont notamment concernées les écritures suivantes :
 - subventions d'investissement ;
 - provisions réglementées lorsqu'elles ne sont pas assimilées aux fonds pour risques bancaires généraux pour la présentation des états financiers.

— IAS 12. Impôt courant et impôts différés : La charge d'impôts sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles résultant de différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

Un actif d'impôt différé est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts et réglementation fiscale qui ont été adoptées ou le seront avant la date de clôture de la période.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente, pour lesquels les impôts différés correspondant sont imputés sur les capitaux propres.

— Contrats de location : Les opérations de location sont qualifiées de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de contrats de location simple.

— Contrats de location financement : Les créances liées aux contrats de location financement figurent au poste « Opérations de crédit-bail et assimilé » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle.

— Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. Celui-ci est corrigé des autres revenus et coûts directs qui sont étalés dans le taux de rentabilité des contrats.

— Contrats de location simple : Les immobilisations de location simple sont présentées à l'actif du bilan dans la rubrique immobilisations.

— Aucun contrat de location simple n'a été identifié dans les activités du groupe Banque de la Réunion selon les critères retenus par le groupe Caisse d'Épargne conformément aux dispositions de la norme IAS 17.

— Avantages au personnel : Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

— Avantages à court terme : Rémunérations, cotisations sociales, congés payés, intéressement et primes payables dans l'exercice ou payables dans les 12 mois à venir, avantages en nature accordés au personnel en activité (voiture, logement, assistance médicale, biens et services gratuits ou subventionnés ...)

— Avantages postérieurs à l'emploi : Pensions et autres prestations postérieures à l'emploi, indemnités de fin de carrière, assurance-vie postérieure à l'emploi et assistance médicale postérieure à l'emploi ;

— Avantages à long terme : Avantages liés à l'ancienneté, médaille du travail, intéressement, primes et rémunérations différées payables au-delà de 12 mois ;

— Indemnités de fin de contrat de travail : Plan de licenciement, certains plans de pré-retraite.

— Les avantages à court terme : Le groupe Banque de la Réunion comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

— Les avantages postérieurs à l'emploi : Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régimes à cotisations définies ou en régimes à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

• Les régimes qualifiés de « Régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et il n'existe donc aucun passif à ce titre autre que les cotisations à payer : l'employeur est seulement engagé à payer des cotisations fixées d'avance à un assureur ou à une entité externe à l'entreprise. Les avantages qui en résultent pour les salariés dépendent des cotisations versées et du rendement des placements effectués grâce à ces cotisations. L'employeur n'a pas d'obligation de financer des compléments si les fonds ne sont pas suffisants pour verser les prestations attendues par le salarié. Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies sont comptabilisés comme des avantages à court terme. La charge est égale à la cotisation due au titre de l'année. Il n'y a donc pas d'engagement à évaluer.

• Les régimes qualifiés de « Régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Ont été identifiés en particulier les avantages en nature constitués par la gratuité des opérations de banque accordée à son personnel retraité dans la mesure où l'octroi de ces avantages n'intervient pas concomitamment avec le service rendu par le salarié.

— Les avantages à long terme : Il s'agit des avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de carrière, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

— La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

— Les indemnités de fin de contrat de travail : Ces indemnités résultent des avantages accordés aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant l'âge légal du départ à la retraite ou de la décision des

salariés de partir volontairement en échange d'une indemnité. Elles font l'objet d'un calcul actuariel si leur exigibilité dépasse les douze mois suivant la fin de l'exercice.

— Les indemnités versées dans le cadre de la loi d'orientation pour l'Outre-Mer (« LOOM ») entrent dans cette catégorie d'avantages au personnel.

— Immobilisations corporelles et incorporelles : Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

En matière de comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, et conformément aux options prises par le groupe Caisse d'Épargne, le groupe Banque de la Réunion retient la méthode dite du coût amorti, c'est-à-dire au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Gros œuvre, revêtements durs, bardage, cloison, menuiserie et aluminium : 20 ans ;
- Toitures : 20 ans ;
- Installations techniques (climatisation, électricité, câblage) : 10 ans ;
- Autres aménagements : 10 ans.

Ces durées ainsi énoncées, tiennent compte de la durée d'utilisation du bien compte tenu de spécificités liées à la localisation des biens sur La Réunion (climatologie, matériaux utilisés, ...etc.).

Le montant amortissable d'une immobilisation s'entend après déduction le cas échéant de sa valeur résiduelle.

Concernant les autres immobilisations, les dépréciations sont calculées selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

- mobiliers et matériels spécialisés : 4 à 10 ans ;
- matériels informatiques : 3 à 5 ans ;
- logiciels : maximum 5 ans.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet de test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Lors de l'établissement de son bilan d'ouverture en IFRS, le groupe Banque de la Réunion a choisi de ne pas réévaluer ses immobilisations.

— Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées :

Dès lors qu'une action a été engagée pour la vente d'un actif et que celle-ci a de fortes chances d'aboutir dans un délai de douze mois, les actifs concernés et les passifs qui leur sont directement liés sont classés dans les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés » du bilan.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur, nette des coûts de cession de ces actifs et la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est enregistrée en résultat.

Les actifs non courants destinés à la vente cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

— Provision pour risque et charge (hors risque de crédit) : Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour litiges.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

b) Principes comptables appliqués à partir du 1^{er} janvier 2005. — Les principes comptables suivants viennent remplacer, à partir du 1^{er} janvier 2005, les principes antérieurement applicables aux sujets exposés ci-après :

— Crédits : Les prêts et créances consentis par le groupe sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues, analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement prélabiles à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

– Dépréciations sur prêts et créances, provisions sur engagements de financement et de garantie : Des dépréciations sont constituées sur les crédits dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

– Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'origine de la créance, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des prêts ainsi dépréciés, sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique coût du risque. Lorsque ces modifications de valeur sont positives, traduisant une appréciation du risque, elles sont reprises dans le compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque ».

– Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes. Les groupes de contreparties nécessitant, compte tenu de leur probabilité de défaut à maturité, la constatation d'une dépréciation, sont identifiés et une estimation des pertes tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée est constatée sous forme de dépréciation. Les modifications de valeur de cette dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat dans la rubrique coût du risque. L'effet de désactualisation des dépréciations de créances est présentée au niveau des produits d'intérêts.

— Titres : La classification des titres détenus par le groupe Banque de la Réunion est modifiée par l'application des dispositions de la norme IAS 39 puisque les titres précédemment enregistrés en titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de participation sont classés à présent dans l'une des quatre catégories suivantes :

– Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat : Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction qui sont évalués

à leur juste valeur et dont les écarts de réévaluation transitent par le compte de résultat.

– Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance : Ils correspondent à des actifs financiers non dérivés, à revenu et maturité fixes que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces titres ne peuvent pas faire l'objet d'une couverture contre les risques de taux. Ils sont initialement comptabilisés au coût amorti intégrant les primes, les décotes et les frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée en cas de signe objectif de dépréciation (différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée).

– Les titres du portefeuille « Prêts et créances » : Cette catégorie regroupe les actifs financiers non cotés à revenus fixes ou déterminables. Ils sont enregistrés en coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constatée en cas de signe objectif de dépréciation (différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée).

– Les actifs financiers disponibles à la vente : Il s'agit des actifs financiers tels que les titres à revenus fixes ou à revenus variables qui n'entrent pas dans les catégories précédentes qui sont détenus par le groupe pour une durée indéterminée et qui peuvent donc être cédés à tout moment. Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition (frais d'acquisition directement attribuables à l'acquisition et coupons compris) et font l'objet de revalorisations à leur juste valeur qui sont enregistrées directement dans les capitaux propres. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de valeur que les variations sont constatées en résultat.

– L'ensemble du portefeuille titres du groupe banque de la Réunion est classé dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente.

— Dettes émises représentée par un titre : Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4. – Notes annexes sur les états financiers au 30 juin 2005.

Note 1. – Intérêts, produits et charges assimilés :

(En milliers d'euros)	30/06/05			31/12/04 Sans 32/39			30/06/04 Sans 32/39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Portefeuilles à la juste valeur par résultat									
Intérêts sur titres à revenu fixe et prêts									
Intérêts des dérivés de couverture de FVH									
Recyclage dérivé de CFH									
Portefeuille des actifs disponibles à la vente									
Intérêts sur titres à revenu fixe	545		545	1 142		1 142	605		605
Intérêts sur prêts									
Opérations interbancaires									
Intérêts sur comptes à vue, à terme, prêts et en emprunts et opérations de pension	5 535	9 900	- 4 365	7 677	14 373	- 6 696	2 048	5 090	- 3 042
Opérations avec la clientèle									
Intérêts sur comptes à vue, à terme, prêts et emprunts (hors régime spécial) et opérations de pension	36 147	5 566	30 581	66 682	11 147	55 535	33 269	5 678	27 591
Intérêts sur prêts et comptes à terme à régime spécial		35							
Opérations de location financement	6 716	1 325	5 391	13 313	3 268	10 045	6 421	1 607	4 814
Portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance									
Intérêts sur titres à revenu fixe									
Intérêts sur prêts									
Dettes représentées par un titre									
Charges sur certificat de dépôt et autres titres		1 337	- 1 337		1 924	- 1 924		993	- 993
Charges sur emprunts obligataires									
Charges sur emprunts participatifs et subordonnés		47	- 47		19	- 19			0
Autres									
Total des intérêts et produits (charges) assimilés	48 943	18 210	30 733	88 814	30 731	58 083	42 343	13 368	28 975

Note 2. – Commissions (produits et charges) :

(En milliers d'euros)	30/06/05			31/12/04 sans 32/39			30/06/04 sans 32/39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur opérations interbancaires et de trésorerie	3	186	- 183		363	- 363		123	- 123
Commissions sur opérations avec la clientèle	12 588	193	12 395	26 656	332	26 324	13 974	154	13 820
Commissions sur prestation de services financiers	2 347	1 770	577	1 659		1 659	865	0	865
Commissions sur vente de produits d'assurance-vie	2 448	2 719		10 410	3 816		5 621	1 647	
Commissions sur moyens de paiement	421	96	325	812	537	275	359	378	- 19
Commissions sur opérations sur titres	245		245	565		565	263		263

(En milliers d'euros)	30/06/05			31/12/04 sans 32/39			30/06/04 sans 32/39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur opérations de change et d'arbitrage . . .	1 372	975	397	1 275	104	1 171	411	51	360
Autres commissions									
Total des commissions nettes .	19 424	5 939	13 756	41 377	5 152	29 631	21 493	2 353	15 166

Note 3. – Résultats de change :

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04 sans 32/39	30/06/04 sans 32/39
Résultats sur titres de transaction et assimilés			
Résultats sur instruments dérivés de transaction			
Résultats sur opérations de couverture			
Autres (Gain, résultat réalisé fixing/cours du jour)	247	340	215
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	247	340	215

Note 4. – Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04 sans 32/39	30/06/04 sans 32/39
Titres à revenu fixe :			
Résultats de cession	50	- 6	0
Actions et autres titres à revenu variable :			
Résultats de cession			
Dividendes reçus	609	285	248
Pertes de valeur	- 16	- 497	- 90
Prêts disponibles à la vente :			
Résultats de cession			
Autres			
Total des gains/pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	643	- 218	158

Note 5. – Produits et charges des autres activités :

(En milliers d'euros)	30/06/05			31/12/04 Sans 32/39			30/06/04 Sans 32/39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession d'immeubles de placement . .									
Dotations et reprise d'amortissements et de provisions sur immeubles de placement									
Revenus et charges sur immeubles de placement .									
Total des produits et charges sur immeubles de placement									
Primes acquises									
Charges de prestations									
Variation de provisions									
Autres produits et charges techniques									
Total des produits et charges des activités d'assurance									
Résultats de cession									
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation d'actifs									
Autres produits et charges									
Total des opérations de locations opérationnelles									
Quote-part réalisée sur opérations faites en commun									
Charges refacturées, produits rétrocédés	10		10	121	121	121	70	70	70
Autres produits et charges divers d'exploitation .	238	450	- 212	939	2 445	- 1 506	617	1 485	- 868
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation	211		211						
Autres produits d'exploitation bancaires	459	450	9	1 060	2 445	- 1 385	687	1 485	- 798

Note 6. – Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04	30/06/04
Impôts et taxes	872	1 842	742
Services extérieurs	9 534	21 433	10 152
Charges refacturées			
Total autres frais administratifs	10 406	23 275	10 894
Frais de personnel	14 656	29 135	14 513
Total charges générales d'exploitation	25 062	52 410	25 407

Note 7. – Frais de personnel :

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04	30/06/04
Salaires et traitements	8 451	19 199	10 547

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04	30/06/04
Charges des régimes à prestations définies	729	1 239	611
Charges à prestations définies Loom	246	266	119
Charges des régimes à cotisations définies			
Autres charges sociales et fiscales	4 419	8 335	4 132
Intéressement et participation	933	1 938	1 132
Autres charges de personnel	- 122	- 1 842	- 2 028
Total	14 656	29 135	14 513

— Effectif moyen

	30/06/05	31/12/04	30/06/04
Non cadres	374	359	361
Cadres	78	76	73
Total	452	435	434

Note 8. – Engagements sociaux :

	Notes	30/06/05	31/12/04	30/06/04
Provision CRPBDOM	1	2 655 103	2 655 103	2 655 103
Provision médailles du travail .		1 602 531	1 700 016	1 570 367
Provision avantages long terme	2	1 844 570	1 866 915	1 830 868
Engagements sociaux provisionnés au passif du bilan ..		6 102 204	6 222 034	6 056 338
Indemnité de fin de carrière ..	3	1 993 951	1 939 988	2 003 520
Loi orientation pour l'outre mer	4	Pm	Pm	Pm
Autres engagements sociaux ..		1 993 951	1 939 988	2 003 520

(1) : Les caisses de retraites complémentaires du groupe Banque de la Réunion sont aujourd'hui l'AGIRC et l'ARRCO. Néanmoins, avant 1986, les cotisations avaient été versées à la caisse de retraite des banques des départements d'outre-mer, la CRPBDOM. La provision constituée est destinée à faire face aux futurs appels de cotisation pour couvrir les salariés rattachés à cet ancien régime.

(2) La Direction des ressources humaine a procédé à un inventaire des avantages accordés aux retraités du groupe Banque de la Réunion afin de provisionner le coût de revient de ces avantages. Ceux-ci sont principalement de trois ordres : Les avantages tarifaires liés aux commissions, la rémunération des comptes à vue et la facturation d'agios à taux préférentiels.

(3) Le groupe Banque de la Réunion avait constitué une provision pour indemnités de fin de carrière au passif de son bilan jusqu'au 31 décembre 2003 puisque le groupe a choisi d'externaliser la gestion de cet engagement auprès d'une compagnie d'assurance au cours du premier semestre 2004. Le montant indiqué au 30 juin 2004 correspond au montant versé à la compagnie d'assurance qui a réalisé les chiffreages de l'engagement.

(4) La loi d'orientation pour l'outre mer a permis au groupe Banque de la Réunion de mettre en place des départs en retraite anticipés à compter de 2002. Les salariés ayant 55 ans et plus peuvent opter chaque année pour un départ anticipé et bénéficient du versement d'une partie de leur salaire jusqu'à l'acquisition d'une retraite à taux plein. Le financement est partagé entre l'Etat et l'établissement bénéficiaire qui enregistre en charge le coût de ces départs lors de l'acceptation du salarié. Le nombre de salariés ayant bénéficié de ces départs anticipés est de 43 pour les exercices 2002 à 2004 et la charge enregistrée dans les comptes du groupe Banque de la Réunion s'élève à 860 milliers d'euros.

Note 9. – Dotations reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation :

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04	30/06/04
Dotations nettes aux amortissements	2 825	4 186	2 206
Dotations aux provisions des immobilisations d'exploitation	2 825	4 186	2 206
Reprises aux provisions des immobilisations d'exploitation			
Dotations nettes aux provisions			
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	2 825	4 186	2 206

Note 10. – Coût du risque :

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04 sans IAS 32/39	30/06/04 sans IAS 32/39
Dotations aux provisions :			
Opérations interbancaires .			
Opérations avec la clientèle	- 5 412	- 7 332	- 3 513
Autres actifs financiers . .		- 5 050	
Engagements	- 430	- 729	- 334
Dotations aux provisions . .	- 5 842	- 13 111	- 3 847
Reprises de provisions :			
Opérations interbancaires .			
Opérations avec la clientèle	1 934	9 805	1 868

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04 sans IAS 32/39	30/06/04 sans IAS 32/39
Autres actifs financiers . .	463	47	
Engagement par signature	355	848	138
Reprises de provisions	2 752	10 700	2 006
Pertes et récupérations :			
Pertes sur créances irrécouvrables	- 693	- 3 972	- 137
Récupérations sur créances amorties	31	34	14
Pertes et récupérations	- 662	- 3 938	- 123
Coût du risque	- 3 752	- 6 349	- 1 964

Note 11. – Gains ou pertes sur autres actifs :

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04 sans IAS 32/39	30/06/04 sans IAS 32/39
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		- 483	1
Gains ou pertes sur cessions des participations consolidées	927	- 123	22
Dotations/reprises aux provisions sur participations, sur ATLT	- 613	- 5 586	- 2 785
Autres			
Gains ou pertes sur autres actifs	314	- 6 192	- 2 762

Note 12. – Impôts sur le résultat :
— Composante de la charge d'impôt :

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04
Charge (produit) d'impôt exigible	3 913	1 598
Charge (produit) d'impôt différés afférents à la survenance ou au renversement de différences temporelles	852	439
Avantage résultant d'un déficit fiscal, crédit d'impôt ou différence temporelle non reconnus antérieurement et réduisant la charge d'impôt exigible		- 66
Charge (produit) d'impôt comptabilisée	4 765	1 971

— Explication de la charge d'impôt :

	30/06/05	31/12/04
Résultat net part du groupe	8 746	21 659
Part des intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées	282	278
Charge (produit) d'impôt	4 765	1 971
Résultat comptable avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition (A)	13 793	23 908
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,93 %	35,43 %
Charge (produit) d'impôt théorique aux taux en vigueur en France (A*B)	4 818	8 471
Effet de la réduction des impôts différés actifs	- 2	- 337
Effet des différences permanentes	- 544	- 6 475
Effet des opérations imposées à taux réduit .	- 224	
Effet des différences temporaires	852	440
Effet des taux d'imposition étrangers	- 135	- 128
Autres éléments		
Charge (produit) d'impôt comptabilisée	4 765	1 971
Taux effectif d'impôt (charge/produit d'impôt comptabilisé rapporté au résultat taxable)	34,55 %	8,24 %

